



Annexe Parcours de formation Formations doctorales : Système de crédits

Les "formations" doctorales peuvent être classées sous 3 grandes bannières ou domaines :

1. participation à des formations disciplinaires, c.à.d. colloques, congrès, séminaires, cours, JT ou cours master, Ecole d'été...
2. formations dites transversales, proposées par l'ED ou une autre ED (langues, hab. exp. animale, FLE, Practice makes Perfect, JAV, mobilité internationale, Latex, ...)
3. formations organisées par le DCE (Département Carrière Emploi) du Collège Doctoral plus particulièrement à visée "professionnalisante" ou d'insertion professionnelle.

Pour être autorisé à soutenir chaque doctorant devra justifier d'un minimum de **60 crédits** obtenus suite à sa participation à des formations qu'il aura inscrites dans son portfolio (via *ADUM*), participation qu'il devra justifier. A l'exception des formations du domaine 3, il devra obtenir une **attestation de présence** auprès de l'organisateur ou du formateur. Une attestation-type est téléchargeable sur le site de l'ED. Pour être comptabilisée une formation devra être validée par l'ED.

Les 60 crédits devront avoir été obtenus avec un minimum de 10 crédits dans au moins 2 des domaines mentionnés supra.

Afin de réduire l'absentéisme qui tend à augmenter de manière inquiétante (>25%) au détriment de la qualité des formations et de la participation financière de l'ED, il sera attribué des crédits **négatifs** aux doctorants absents à une formation à laquelle ils se sont inscrits sans avoir prévenu l'organisateur et l'ED au moins une semaine à l'avance. Leur nombre sera identique en valeur absolue à celui qu'aurait généré la participation à la formation.

Cotation des formations :

Domaine 1 : conférences, colloques, congrès, séminaires, cours, JT ou cours master, Ecole d'été...

- 1 crédit par conférence
- 1 crédit par ½ journée de colloque, congrès, séminaire avec un maximum de 10 crédits, auxquels peuvent éventuellement s'ajouter :
 - si présentation poster : + 1 crédit
 - si présentation orale : + 2 crédits
 - si invité : + 2 crédits
 - si "award" : + 2 crédits
- 1 crédit par ½ journée de cours, JT ou cours master, Ecole d'été, avec un maximum de 8 crédits
- DU disciplinaire validé : 14 crédits

Maxim
um
14
crédits

Domaine 2 : formations "transversales"

- | | |
|--|--|
| - DU "transversal" validé | 14 crédits |
| - "Practice Makes Perfect" (40 heures) | 10 crédits (<i>si présence ≥ 75%, sinon prorata</i>) |
| - habilitation à l'expérimentation animale (1 ou 2 sem.) | 14 crédits (<i>sous condition de résultats</i>) |
| - Français Langue Etrangère (36 heures) | 8 crédits (<i>sous condition de résultats</i>) |
| - JAV avec communication (D2) : | 2 crédits + 1 crédit si prix JAV |
| - Mobilité internationale | 1 crédit /j (10 maxi) |

L'obtention des crédits est conditionnée à la participation à au moins 75% des séances ou sessions, les absences devant obligatoirement être justifiées, et quand c'est possible notifiées à l'avance aux formateurs.

Crédits (avec au total un maximum de 12 crédits) attribués aux doctorants ayant fait preuve d'une implication :

- dans la vie de l'ED ou des institutions : conseil de l'ED, conseils académiques, commissions, ... (3 à 6 crédits fonction du degré et du type d'implication)
- dans l'organisation de la JAV et/ou des manifestations pour les doctorants ou la promotion du doctorat organisées avec ou sans l'ED (3 à 6 crédits fonction du degré d'implication)
- la participation aux réunions "institutionnelles où le témoignage ou la présence de doctorants était requise (ex Assises ESR, ...) (1 à 4 crédits fonction du degré d'implication).

Le "*degré d'implication*" est évalué en concertation avec les membres de l'équipe administrative de l'ED en charge du suivi quotidien des doctorants.

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, chaque doctorant doit être formé à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et devra par conséquent valider 5 crédits de formation doctorale dans ce domaine.

Domaine 3 : formations mutualisées organisées par le DCE (Département Carrière Emploi) du Collège Doctoral

Les formations mutualisées sont entièrement (inscription, attestations de présence, absences, validation, évaluation) gérées sur le portail ADUM.

Les ouvertures des inscriptions s'y font automatiquement 2 mois avant la date de tenue de l'événement. Cette méthode permet d'étaler les inscriptions et d'éviter des désistements ou oublis en cours d'année. A contrario cela implique d'être réactif pour pouvoir s'inscrire rapidement dès l'ouverture : les places sont parfois chères et le premier inscrit est le premier servi. Il existe une liste complémentaire variable selon les formations.

L'Ecole doctorale se réserve le droit de refuser une inscription. La décision n'est pas motivée individuellement sur le message automatique. La raison est communiquée sur demande auprès de l'Ecole Doctorale. Si il peut y avoir discussion avec des arguments pertinents la position de l'ED pourra être révisée, cependant certains refus sont non négociables (problèmes d'assiduité antérieurs, crédits insuffisants, nombre de places, inadéquation avec le public ciblé...).

N.B. : les crédits ne pourront être validés que si la totalité de la formation a été suivie et la présence attestée par l'organisateur/formateur, en l'occurrence le Département Carrières-Emploi du Collège Doctoral.